

On pourrait ne pas s'offusquer de l'absence elle-même. Cependant, le départ du ministre après son propre discours, au moment où prenait la parole un député qui peut se glorifier d'une carrière aussi exceptionnelle que le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), qui a gravi tous les degrés de la hiérarchie militaire, du simple soldat à général, qui s'est vu décerner des décorations pour bravoure qui n'ont été accordées à aucun autre officier d'infanterie encore vivant, le départ du ministre, dis-je, dénote un manque d'appréciation de l'importance du discours prononcé par un tel homme et ne peut être considéré que comme la plus grande insulte qu'on puisse adresser à ce député et à la Chambre.

Je soulève ici une question qui est à la base même du droit de chaque député, à quelque parti qu'il appartienne, qui est reconnu à titre de représentant de ceux qui l'ont choisi. Lorsqu'un sujet si important fait l'objet des délibérations le ministre compétent devrait y assister ou bien le Gouvernement devrait juger à propos de renvoyer la suite du débat jusqu'à ce que le ministre puisse y assister.

**L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale):** Tout le monde, je crois, voulait entendre ce que le chef de l'opposition (M. Drew) avait à dire mais tous les membres se sont rendu compte que ses remarques étaient irrégulières, du commencement à la fin. Comme il les a formulées cependant, j'ai lieu de demander à m'expliquer sur un fait personnel.

L'honorable député a parlé de l'assistance des ministres aux séances de la Chambre. Je me rappelle une occasion où je devais ouvrir un débat sur la défense nationale, à huit heures du soir. M. l'Orateur avait fait sonner la cloche jusqu'à 8h.09. Le premier conservateur à faire son entrée à la Chambre a été le député de Nanaïmo (M. Pearkes), arrivé à 8h.19. Le chef de l'opposition et les autres membres de son parti qui ont assisté à la séance sont tous arrivés ici vers 8h.35 ou plus tard.

En une autre occasion, le 22 octobre 1951, un débat devait avoir lieu sur les affaires extérieures et la défense nationale, à la suite d'instances répétées de la part du chef de l'opposition auprès du premier ministre (M. St-Laurent). Le premier ministre s'était entendu avec les chefs des partis de la gauche pour qu'un débat eût lieu. Le premier ministre avait proposé que le débat soit engagé dès le lendemain mais on s'est finalement entendu pour en fixer la date au lundi, 22 octobre. C'est le débat le plus important qui ait jamais eu lieu ici en temps de paix. On avait à débattre une motion du premier ministre, celle dont j'ai donné lecture hier,

[M. Drew.]

approuvant la décision du Canada de soutenir les Nations Unies en Corée et la participation de notre pays au Traité de l'Atlantique-Nord.

Le débat amorcé à la demande et sur les instances répétées du chef de l'opposition a été en vérité très intéressant. Il en est résulté une approbation unanime puisque la motion a été acceptée sans partage des voix. Le chef de l'opposition n'a cependant pas participé au débat car il a été absent durant tout ce temps-là.

L'honorable député nous parle maintenant des égards que se doivent les membres de la Chambre. Je crois m'être nettement expliqué à l'égard de l'honorable représentant de Nanaïmo hier lorsqu'à la fin de la séance de l'après-midi, en présence du chef de l'opposition qui m'a entendu, je lui ai présenté des excuses parce que je devais m'absenter de la Chambre quinze minutes pour m'occuper de quelque affaire des plus urgentes pour laquelle on avait requis ma présence par voie de message envoyé à la Chambre.

J'ai traversé l'enceinte et j'ai présenté mes excuses à l'honorable représentant de Nanaïmo. Celui-ci a compris, mais il semble que le chef de l'opposition n'ait pas compris, bien qu'il ait entendu. Tous les députés savent que lorsqu'un débat prévu depuis quelques jours,—en l'occurrence depuis quatre jours et demi,—à propos des affaires extérieures n'a pas lieu, il est inévitable que nous ayons des engagements à l'extérieur de la Chambre. Notre assemblée est bien différente de celle de Westminster que le chef de l'opposition voudrait nous voir imiter en tout point, sauf pour ce qui est des éléments très importants qui pourraient avoir pour effet de contenir les débats. Il y est admis que le ministre n'assiste ordinairement pas à tout le débat qui suit son exposé. C'est généralement même son adjoint parlementaire qui donne la réplique. Néanmoins, j'ai entendu hier tout ce qu'a dit l'honorable député de Nanaïmo, sauf pendant les quinze minutes dont j'ai parlé et au sujet desquelles je me suis excusé auprès de lui. "C'est parfait," m'a-t-il dit, et j'espère que les membres de la Chambre pensent de même.

**M. l'Orateur:** Nous avons entendu l'accusation et la défense. Je doute que la discussion soit conforme au Règlement. La Chambre n'étant saisie d'aucune motion, peut-être pourrions-nous attendre le débat sur le budget pour vider la question. Il n'est pas conforme au Règlement de poursuivre la discussion...

**M. Drew:** Monsieur l'Orateur...

**Des voix:** Règlement!

**M. Cruickshank:** Voyez Connie Smythe.